

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 2 FEVRIER 2023
Date de l'affichage : 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023
ID : 073-217302785-20230207-2023_10-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du SEPT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le sept février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROL Yves

Absents : M. ROCHETTE Christian procuration à M. ROL Yves
 Mme NEYROUD Aurélie procuration à M. BALANSARD François

M. ROL Yves a été désigné secrétaire.

OBJET : DON TURQUIE - SYRIE

Considérant l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2008-352 du 16 avril 2008 qui indique que : « Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire »,

Considérant que le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), géré par le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité,

Considérant que la gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **VOTE** le versement d'un don de 1 500,00 € au FACECO et demande l'affectation de ce don à la Turquie-Syrie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

